



N° d'Agréation P. 30 24 48

N° 56 - 2e trimestre 2004

Périodique trimestriel commun à:

La Commission de Protection des Sites Spéléologiques La Commission Wallonne d'Etude et de Protection des Sites Souterrains La Commission Bruxelloise d'Etude et de Protection des Sites Souterrains

Anciennement l'Echo de L'Egout

Editeur responsable : Cl. De Broyer - Av. Rodin, 21 à 1050 Bruxelles / Tél-fax : 02/647.54.90. / E-mail: cwepss@swing.be

EDITORIAL

Ce Numéro 56 de l'Ecokarst, qui fleure déjà bon les vacances, poursuit deux objectifs principaux: d'une part vous convier tous aux Assemblées Générales extraordinaires de la CWEPSS et de la CPSS qui se tiendront à Bruxelles le 13 juin prochain, d'autre part fournir quelques informations sur les régions karstiques de la Haute Meuse.

En ce qui concerne les **Assemblées Générales**, elles doivent permettre de définir les orientations futures, les objectifs et les développements que nous souhaitons insuffler dans nos associations pour les années à venir.

Les articles sur les karsts de la Haute Meuse, abordent deux problématique liées à la vulnérabilité et à la nécessaire protection et gestion durable des régions calcaires.

Nous faisons d'abord le point sur la demande de permis pour l'implantation d'une **porcherie** de 1600 têtes juste en amont du village de Furfooz. Notre association s'était opposée à ce projet au vu des impacts qu'il pouvait avoir via les épandages sur la qualité des eaux souterraines et des sites karstiques qui bordent les rives de la base Lesse.

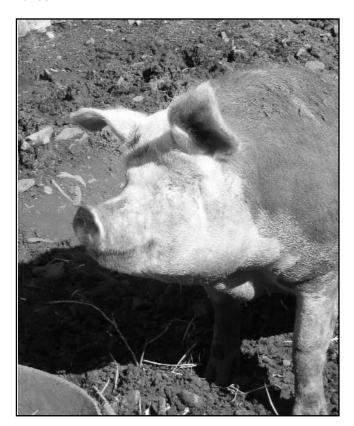
Un article plus détaillé vous présente l'étude que nous menons actuellement sur la protection des **points d'absorption karstiques en Haute Meuse**. Véritable "porte ouverte" sur les eaux souterraines, les chantoirs et autres dolines absorbantes, sont autant d'axes d'infiltration privilégiés permettant aux eaux de surface de rejoindre rapidement la nappe. Cette "connexité hydrologique" se fait à grande vitesse et sans aucune filtration ce qui peut s'avérer très dommageable pour la nappe en cas de pollution dans le bassin d'alimentation de ces points de perte.

Sur les 6 communes de la Haute Meuse, qui comptent plus de 650 sites karstiques, mais aussi une quarantaine de captages actifs, de très nombreux sites classés et zones d'une grande valeur patrimoniale, la prise en compte du karst et de la vulnérabilité spécifique de ce type de roche est essentiel pour gérer durablement ce patrimoine.

La protection des eaux karstiques passe notamment par une meilleure **épuration des eaux usées** en Région Wallonne. Une excellente brochure traitant de ce sujet vous est également présentée et nous vous encourageons à vous la procurer.

LA PORCHERIE DE FURFOOZ: AUTORI-SATION D'IMPLANTATION

Dans le N°54 de l'EcoKarst, nous décrivions le projet d'une porcherie de 1600 têtes en amont du village de Furfooz, pour lequel une demande de permis avait été introduit à la commune de Dinant. Nous avions émis certaines inquiétudes quant à l'impact de l'épandage du lisier, toutes les zones retenues se situant sur substrat calcaire sur le plateau de Furfooz.



Notre rapport, envoyé aux autorités communales et régionales, mettait en évidence la vulnérabilité du sous-sol de la zone et les risques potentiels d'une telle activité agricole intensive sur l'environnement en général et sur les eaux et sites souterrains en particulier.

Malgré cela, la demande de permis a suivi son cours et a obtenu les avis favorables des administrations concernées. Un permis unique visant à construire et exploiter la porcherie a été délivrée par le collège de Dinant le 5/12/2003. Plusieurs recours, dont celui de la CWEPSS, ont été introduits à la Région Wallonne en janvier 2004.

Autorisation avec quelques conditions

En date du 16 mars 2004, un arrêté ministériel statuait sur ces recours et confirmait l'autorisation de construction et d'exploitation, de la porcherie de Furfooz. Néanmoins, dans les attendus concernant les conditions particulières d'exploitation, il est stipulé: "... Considérant la nature particulière du sous-sol de la région où se trouve l'établissement et les terres d'épandages et en particulier,

- qu'il existe des risques de pollution par percolation vers les réseaux de fissurations calcaires, où l'eau emmagasinée ne bénéficie pas d'une possibilité de filtration naturelle à travers le substrat végétal et les dépôts de limons quaternaires lorsque les roches calcaires sont en affleurement, notamment dans le cas des épandages;
- qu'il convient d'imposer une étude de détermination des caractéristiques de l'aquifère au droit de l'établissement et au droit des parcelles d'épandage pour, soit déplacer les lieux d'épandage, soit restreindre les valeurs en azote répandues sur ces parcelles en fonction des analyses effectuées sur la nappe.

En tout état de cause, un programme de suivi des paramètres chimiques, en relation avec les critères de composition du lisier sera mis en place en accord avec le fonctionnaire chargé de la surveillance, Nitrawal et en concertation avec l'exploitant. "

La prise en compte dans l'arrêté ministériel des particularités karstiques des terrains d'épandage du lisier et l'obligation de réaliser des analyses de la qualité du sous-sol et de l'aquifère conforte la CWEPSS dans sa vigilance face a tout projet d'implantation d'activité a risque sur terrain calcaire.

G. THYS

PROTECTION DES POINTS D'ABSORP-TION KARSTIQUES EN HAUTE MEUSE

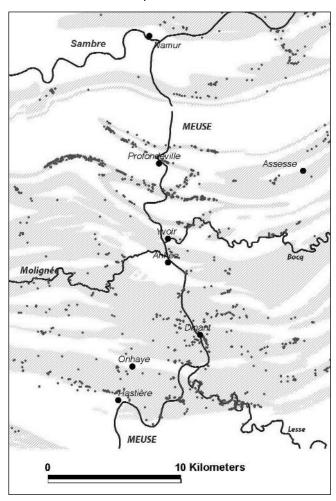
En septembre 2003, la CWEPSS a débuté un programme d'investigations visant à la protection des sites et des eaux souterraines karstiques en Haute Meuse.

Introduction

Les massifs calcaires de la vallée de la Haute Meuse présentent de nombreux phénomènes karstiques remarquables, ainsi que d'importantes réserves d'eaux souterraines. Ces nappes aquifères sont vulnérables aux pollutions car en contact direct avec la surface, par le biais de points de perte et d'infiltration. La protection de ces nappes impose une gestion des sites karstiques de surface. Cette gestion doit être organisée au niveau local en y associant les habitants, les acteurs socio-économiques et les communes.

Cette étude s'inscrit dans le principe du développement durable en tentant d'enrayer la pollution à son origine, en favorisant la prévention des pollutions, en protégeant durablement d'importants réservoirs d'eau potable et en mettant l'accent sur la prise en compte du karst dans la gestion et l'aménagement du territoire.

Enfin, elle repose sur la participation de tous, elle comprend une phase d'information et de consultation, permettant à chacun de devenir acteur de son environnement. Cette étude bénéficie du soutien de la Direction des Eaux souterraines et des communes partenaires.



Carte schématique de la Haute Meuse (de la Frontière Française jusque Namur) Illustrant la densité des phénomènes karstiques dans cette zone et la nécessité de prendre en compte cette particularité géologique dans la gestion du territoire et des eaux souterraines en particulier.

Objectifs et étapes de l'étude

Le programme d'investigations confié par la Région Wallonne à la CWEPSS doit contribuer à la protection des eaux souterraines. Sur base d'analyses, de relevés de terrain, la CWEPSS formulera des recommandations pour la protection des points d'absorption karstiques et les aquifères.

1/ Sélectionner des points de perte et de résurgence pour analyser la qualité de leurs eaux et faire des relevés dans leur bassin d'alimentation. Les systèmes retenus se caractérisent par la présence de pollutions avérées et d'activités à risques, l'importance du débit aux points de perte, l'existence de captages ou de sites protégés en connexion avec ces systèmes. Les pertes sélectionnées présentent des bassins versants aux caractéristiques naturelles et anthropiques différentes (géologie, couvert végétal, occupation du sol, pente, densité d'habitat, activité agricole, égouttage...) afin de disposer d'une palette de systèmes aux vulnérabilités différentes.

- 2/ Etablir un état des lieux dans le bassin d'alimentation de chaque point de perte retenu pour définir les menaces et les aménagements en vue de les protéger (voire les réhabiliter) durablement
- 3/ Analyser la qualité des eaux. Des analyses physico-chimiques, bactériologiques et biologiques sont réalisées aux pertes et résurgences des différents systèmes hydrologiques étudiés
- 4/ Relever, pour chaque bassin d'alimentation le plan d'égouttage, l'avancement de l'épuration, le statut au plan de secteur, les projets d'urbanisation et d'équipement...
- 5/ Organiser des réunions de concertation dans chaque commune pour évaluer la faisabilité, les priorités et les moyens nécessaires pour mener à bien la protection des points d'absorption.
- 6/ Remettre un rapport détaillé pour chaque site à protéger avec le résultat de nos recherches.
- 7/ Formuler, sur base de l'étude des cas particuliers, des recommandations applicables à la majorité des points d'absorption karstiques et des eaux souterraines

Les sites retenus dans chacune des 6 communes

Hastière : Perte de la Noire Fontaine, Chantoir de Frumont & la Fontaine de Tahaux

La perte de la Noire Fontaine (53/7-63) s'est formée dans le lit du ruisseau de Gérin en février 1999. A l'origine elle se présentait comme une ouverture circulaire d'un mètre de diamètre donnant accès à un vide en forme de cloche et à du calcaire apparent (sous 80cm de terre arable et meuble).

Dans les années suivantes, cet effondrement s'est agrandi pour absorber l'ensemble des eaux du ruisseau. La dépression atteint aujourd'hui 15m de long pour 4 de large et deux de profondeur.

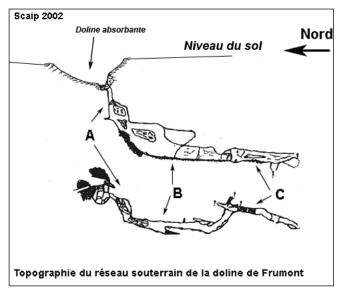


Perte de la Noire Fontaine en 2001. La dépression absorbante s'est considérablement élargie et approfondie au point de représenter une contrainte pour l'activité agricole

Si aucun traçage n'a été réalisé depuis cette perte, la topographie et la géologie de la zone permet de faire l'hypothèse que les eaux engouffrées en aval de Gérin résurgent à la Fontaine de Tahaux à Hastière (ou dans le lit du Féron).

<u>Le chantoir de Frumont</u> (53/7-25), Vaste chantoir avec doline, inactif depuis les aménagements de la station d'épuration de Onhaye installée en bordure de cette dépression. Seules les eaux de ruissellement des prairies avoisinantes sont canali-

sées vers le chantoir qui n'est actif qu'en période de fortes précipitations. Des travaux de recherches dans le chantoir ont permis d'explorer une galerie pénétrable sur une vingtaine de m (SCAIP 2002).



Dans le fond de la doline absorbante de Frumont, sous moins d'un m d'alluvions, le calcaire en place donne accès à un réseau pénétrable par l'homme sur une longueur de 25m. Ce chantier a été ouvert par le Spéléoclub SCAIP au vu de la relation potentielle (75m de dénivelé) avec la résurgence du Tahaux.

L'axe de drainage karstique du chantoir de Frumont a fait l'objet d'investigations hydrogéologiques (traçages) menés par la CWEPSS en 1998. Ceci a permis non seulement de confirmer la relation avec l'importante résurgence du Tahaux, mais également de caractériser ces écoulements et de mener certaines analyses quant à la qualité des eaux et au pouvoir d'épuration et/ou de dilution du système entre la perte et la résurgence. Ces investigations hydrologiques ont été complétées par quelques mesures de la qualité des eaux (en 2001) qui permettront d'avoir des données de référence et de voir comment la qualité des eaux a évolué sur 3 ou 4 ans

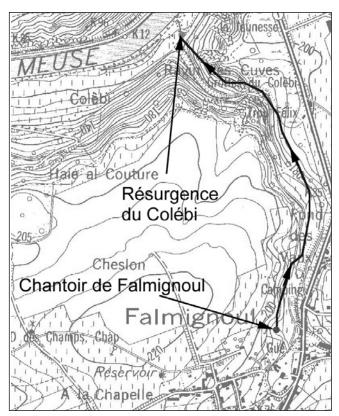
Fontaine de Tahaux (53/7-44) Importante résurgence située sur le bas coté de la route Hastière-Onhaye au pied d'un affleurement rocheux à 250m du carrefour du Tahaux. Résurgence pérenne à débit important et relativement stable. Un chantier spéléo a également été ouvert dans cette résurgence par le SCAIP qui a remonté un réseau sur une trentaine de m (arrêt sur siphon et étroitures).

Dinant : Chantoir de Falmignoul et Résurgence du Colébi

<u>La Chantoir de Falmignoul</u> (53/8-169) Les eaux du ruisseau de Falmignoul se perdent dès leur contact avec la roche calcaire ; le ruisseau venant " buter " sur une paroi rocheuse à la base de laquelle il disparaît sous terre.

On remarque plusieurs points de perte partiels sur une 50aine de m en amont dans une vaste dépression remplie d'alluvions et pouvant entièrement se remplir d'eau en période de très fortes crues.

Le chantoir était jadis pénétrable (E. Dupont 1883), mais la cavité est aujourd'hui complètement obstruée par des alluvions. Une désobstruction du site dans les années 60 a permis de re-explorer 250m de galeries, mais celles-ci sont à nouveau noyées dans des amas d'alluvions.



Système hydrogéologique de Falmignoul, à l'origine du développement du karst dans le vallon karstique du Colébi. Carte 53/8 -Commune de Dinant



Le Chantoir terminal de Falmignoul se présente comme une profonde dépression rocheuse s'ouvrant au contact des calcaires. C'est juste en amont que se situe la vaste zone de pertes diffuses ainsi que le camping et le village de Falmignoul qui par leurs rejets déteriorent la qualité des eaux dans ce système

La résurgence du Colébi (53/8-160): Les eaux engouffrées à Falmignoul ressortent en bord de Meuse (parcours de 1,2km de long pour un peu moins de 100m de dénivelé) dans l'importante résurgence du Colébi via le vallon classé du Colébi. Cette résurgence de type vauclusienne se présente sous la forme d'une vasque de 4m sur 2 pour 2m de profondeur. L'eau y sourd sous pression. Elle est ensuite canalisée vers la Meuse.

Cet intéressant système karstique a été tracé une première fois en 1952. Un nouveau traçage semi-quantitatif a été réali-

sé en 2003 sous la direction des Facultés Notre Dame de la Paix de Namur (ainsi qu'une première série d'analyses dont certains indices biotiques).

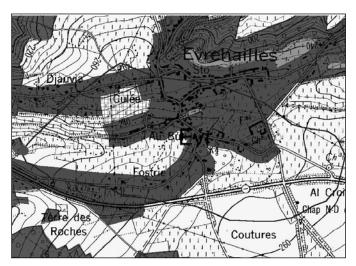
Nous disposons donc de données récentes et précises sur le mode de fonctionnement de ce système qui seront complétées par de nouvelles analyses sur la qualité des eaux.



La résurgence du Colébi est une venue d'eau très constante toute l'année, malgré des variations de débit importantes au chantoir.

Yvoir : Chantoir d'Evrehailles et Résurgence de la Gare

Le Chantoir d'Evrehailles (53/4-96) se situe à la terminaison d'un petit vallon. Il comprend une vaste dépression rocheuse. Le point de perte se "déplace" dans le lit du ruisseau en fonction des précipitations et du débit.



Extrait du plan de secteur concernant le bassin d'alimentation du Chantoir d'Evrehailles. Ce sont les zones urbanisables qui dominent en terme d'affectation ... ce qui n'est pas sans conséquence sur la qualité des eaux

Le bassin d'alimentation du chantoir comprend le village d'Evrehailles qui est du type " périurbain ". C'est un village en extension, de nouvelles habitations et plusieurs lotissements bordent des nouvelles routes. L'habitat occupe une part très importante du bassin (+ de 55%) sans qu'un égouttage efficace ne soit actuellement fonctionnel.



En novembre 2003, le ruisseau d'Evrehailles se perdait dans les deux depressions terreuses situées en avant plan. Ce n'est qu'en periode de très fortes eaux que la dépression rocheuse principale située en contrebas est absorbante et active.

Les eaux qui s'engouffrent à Evrehailles font un trajet souterrain de 1500m pour ressortir à l'importante <u>résurgence de la</u> <u>Gare d'Yvoir</u> (53/4-90), juste en bordure des voies du train. Elles traversent ainsi dans leur partie aval la réserve naturelle de Champalle.



L'eau de la résurgence sort à flanc de paroi de manière étagée suivant le niveau de la nappe. Le matériel de capture d'invertébrés aquatiques souterrain est ici en place (programme Pascalis)

La perte et la résurgence font l'objet d'importants travaux de recherches spéléologiques (2003-2004) qui ont permis de remonter (à partir du " trou de la Chaise situé 10m au-dessus de la résurgence) un collecteur sur plusieurs centaines de m

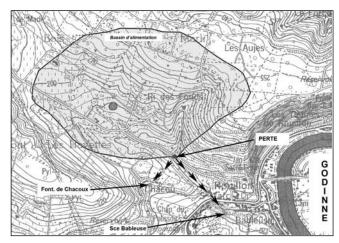
(développement 505m et dénivelé 18m en janvier 2004 - Equipe Spéléo de Bruxelles). Ces recherches prouvent combien les écoulements dans le calcaire se font suivant des drains privilégiés et élargis dans lesquels aucune épuration n'est possible.

La résurgence semble avoir été aménagée par le passé comme site de production d'eau (peut-être pour la carrière et les fours à chaux tout proches ou pour la gare et la voie de chemin de fer ?). Plus aucun usage de cette eau n'est aujour-d'hui envisageable au vu de la vulnérabilité de ce système et de la charge polluante provenant d'amont.

Anhée : Chantoir du Bois Marly, Source Bableuse et Fontaine de Chacoux

Le Chantoir du Bois Marly (53/3-36) fait partie d'une série de dépressions absorbantes situées le long de la route Arbre-Rouillon. Il s'agit du chantoir le plus en aval du système et le seul qui semble être alimenté en permanence par un petit ruisseau orienté Nord-Sud.

Ce ruisseau amène vers la bande calcaire les eaux provenant du tienne schisteux.



Plan de localisation du système hydrologique de Rouillon avec délimitation du bassin d'alimentation et des deux sources en relation hypothétique avec le Chantoir du Bois Marly.

La résurgence des eaux engouffrées au Bois Marly n'est pas connue, aucun traçage n'ayant été réalisé dans ce système. Différentes hypothèses existent dont une résurgence sous-fluviale au niveau de la Meuse en amont du Pont de Godinne). Dans le cadre de cette étude nous nous focaliserons sur deux autres sources qui pourraient servir d'exutoire a ce système hydrologique.

<u>La Source Bableuse</u> (53/3-72) située à la sortie des jardins d'Annevoie, l'eau sourd sur la rive droite du vallon de Rouillon à la base d'une anfractuosité rocheuse de 1,5m de diamètre. Son débit est important et servait par le passé à l'alimentation en eau du village de Rouillon.

Une autre résurgence possible de ce système pourrait être la <u>Fontaine de Chacoux</u> (53/3-73), située à 250m en aval du chantoir et à 300m au nord du château d'Annevoie.

L'eau de cette résurgence sort au fond d'une prairie dans une dépression de terrain. Une chambre maçonnée souterraine récolte ces eaux qui sont ensuite canalisées et servent en partie pour l'alimentation des jardins d'Annevoie.

Le bassin d'alimentation du chantoir étant constitué à plus de 80% par des forêts la zone semble peu sujette à des pollutions diffuses et/ou concentrées. L'étude du système mérite toutefois des investigations précises compte tenu du peu d'informations hydrologiques concernant les résurgences ainsi que la valeur patrimoniale de la région Annevoie-Rouillon.



La source Bableuse se présente comme une vasque d'eau limpide d'ou sort en toute saison un débit important. Le fond de la vasque est rocheux, mais n'a pas été plongé à notre connaissance

Namur : Chantoir Ghesquière et Résurgence Fleurie

Le Chantoir Ghesquière (47/7-4) est constitué d'une vaste dépression boisée (80x35x8) avec chantoir en entonnoir - Perte totale pérenne - Entrée de grotte avec ressauts dans les éboulis. Chantoir de crue quelques mètres en aval (Trou Marcel), ainsi que deux autres petites pertes. Egouts de lotissement se déversant directement dans le chantoir (observations réalisées en février 1998 et confirmées en janvier 2004).



Le chantoir Ghesquière est en partie "alimenté" par des eaux usées. Si cet apport est dillué par les pluies et les eaux de ruissellement, en période sèche cet égout est le seul apport actif arrivant au chantoir

En cas de crues le Ghesquière ne peut absorber toute l'eau. Une partie s'écoule vers le " Trou Marcel " et dans d'autres

petites pertes de la dépression qui peut entièrement se remplir d'eau en cas de fortes pluies.

La résurgence Fleurie (47/8-9): est une sortie d'eau pérenne dans les jardins du restaurant la Source Fleurie (situé en bord de Meuse) sous un escarpement rocheux. La relation hydrologique avec le chantoir Ghesquière semble évidente du fait de l'étroitesse et de la bande calcaire et du vallon sec qui se prolonge depuis le chantoir jusqu'à la résurgence.



Venue d'eau aménagée (en "jardin chinois") dans la propriété du restaurant, "La Source Fleurie"

Le bassin versant du chantoir connaît une forte occupation humaine, de plus, les exploitations agricoles sont importantes et y pratiquent de l'élevage intensif. La forêt occupe 1/5ème de la superficie mais, on trouve de grandes propriétés de haut standing. Il est à noter que toutes les habitations sont en auto-épuration ce qui n'est pas sans conséquence sur la qualité de l'eau. Les égouts de l'important lotissement du Beau Vallon situé sur la commune de Profondeville se déversent depuis des années directement dans le chantoir.

Profondeville : Chantoir de la Coloration et Résurgence de la Vilaine Source

<u>Le Chantoir Massinon</u> - ou de la coloration (47/7-31) situé à 300m au N-O de l'Abîme de Lesve, fait partie des nombreux points d'absorption karstiques de ce vallon sec. Ce double point de perte d'un ruisseau pérenne se fait au centre d'une



Chantoir de la Coloration, cette dépression absorbante laisse voir un calcaire affleurant fortement karstifié

dépression piriforme.

Le point de perte se prolonge par une cavité pénétrable sur une centaine de m qui est d'ailleurs en cours de recherches et de travaux par le groupe de recherche pour la photo spéléo.

Une coloration par l'Equipe Spéléo de Bruxelles en 1958 a prouvé la relation hydrologique entre ce chantoir et l'Abîme de Lesve; les 300m séparant les deux sites ayant été parcourus en 15 minutes par les eaux souterraines, pour ensuite suivre le collecteur karstiques alimentant la Vilaine Source.

La résurgence de la Vilaine Source (53/3-10) située en aval du village d'Arbre constitue l'exutoire pour toutes les eaux qui se sont engouffrées dans les calcaires du fond de Lesve. La grotte, en amont du point de résurgence a un développement de plus d'un km. Elle est considérée comme un des sites souterrains les plus remarquables de Wallonie. Ce site est d'ailleurs classé ce qui renforce encore la nécessité de mesures de protection aux pertes en amont affectant la qualité des eaux traversant cette grotte.



Exutoire de la Vilaine Source équipée d'un limnomètre pour mesurer les variation de débit et d'hauteur d'eau.

La comparaison de la qualité des eaux du vallon de Lesve et de la résurgence sera particulièrement développée pour répondre aux intérêts et souhaits de la Commune. Il faut néanmoins garder à l'esprit l'importante dilution que connaissent les eaux enfuies dans le vallon de Lesve, ainsi que la complexité du système (plus de 20 sites d'infiltration ponctuelle et plusieurs km² de zone d'infiltration diffuse) rendant toute conclusion périlleuse quant au mode de fonctionnement et à l'épuration des eaux dans ce karst

L'importance et les particularités de ce vallon imposaient de choisir notre station d'investigation dans ce système karstique. Dans le cadre des objectifs de la présente convention (à savoir proposer un ensemble de mesures conservatoires aux points de perte en vue de contribuer à une meilleure qualité et protection des eaux souterraines) il est évident que des recommandations réalisées à l'échelle d'un point de perte dans le Vallon de Lesve n'ont aucun sens et qu'il faut proposer des mesures globales s'appliquant à toute la zone.

Conclusions

Cette étude s'attache à investiguer et décrire un système hydrologique " perte-résurgence " pour chacune des six communes de la Haute Meuse en vue d'évaluer la vulnérabilité de ces points d'engouffrement des eaux et de proposer des mesures conservatoires dans l'ensemble de leur bassin d'alimentation pour protéger le patrimoine hydrique et naturel qui y est lié. Dans le choix des systèmes hydrogéologiques, nous avons privilégié des points de perte qui présentent des vulnérabilités mais aussi des activités humaines différentes pour déterminer les variables géologiques et anthropiques apparaissant comme déterminantes dans la bonne gestion de ces " rivières souterraines ".

Il est prévu de terminer cette étude en décembre 2004 afin de bénéficier d'un cycle d'analyse de la qualité des eaux relativement complet sur toute une année. Les aspects "sensibilisation et d'information" seront développés tout au long de l'étude et des investigations de terrain. L'appliquation pratique des mesures de protection proposées feront l'objet d'une réalisation ultérieure et seront du ressort des autorités communales, régionales voir dans certains cas des propriétaires privés.

TOUT SAVOIR SUR L'ÉPURATION DES EAUX EN RÉGION WALLONNE

Une brochure explicative

Cette brochure sur l'assainissement des eaux usées en Wallonie, réalisée à l'initiative du Ministre Michel Forêt, vise à expliquer aux particuliers les différentes réglementations, formalités administratives et systèmes d'épuration. Elle a pour objectif, d'informer le citoyen sur les responsabilités, obligations et grandes options à suivre en matière d'épuration, sur les aides et subsides possibles et de fournir des réponses claires aux questions les plus fréquentes que l'on se pose en matière d'assainissement des eaux usées.

Les enjeux de l'épuration

L'eau de qualité est une ressource naturelle présente en abondance en Région Wallonne. Ce véritable trésor doit être préservé à long terme contre toute détérioration. Pour maintenir la qualité des réserves en eaux (et pour ENFIN être en conformité avec la législation européenne en la matière...), le Gouvernement a profondément réformé la politique de l'eau en Région Wallonne.

La gestion intégrée du cycle de l'eau par sous-bassin hydrographique, la protection des nappes aquifères, la garantie de la qualité de l'eau de distribution sont autant d'éléments fondamentaux de cette nouvelle politique. L'épuration des eaux usées est un des maillons essentiels de cette gestion intégrée sans laquelle les objectifs précités ne peuvent être garantis à moyen terme.

La mise en place des zones d'assainissement

Après l'acceptation en juillet 2003 par le Gouvernement Wallon du RGA (Règlement Général d'Assainissement des eaux urbaines résiduaires) et la mise en œuvre en 2004 des PASH (Plan d'Assainissement par Sous-bassins Hydrographiques), il est possible de déterminer les devoirs et obligations qui touchent communes et particuliers en matière d'assainissement des eaux usées. A ce sujet, la question que chacun doit se poser est " dans quelle zone mon habitation se situe-t-elle?"

Les PASH délimitent pour l'ensemble du territoire les zones soumises aux régimes d'assainissement ; on dénombre 3 types de zones :

- les zones à régime d'assainissement collectif (dans lesquelles il y a, ou il y aura un réseau d'égouts géré par la collectivité)
- les zones à régime d'assainissement autonome (dans lesquelles les habitants doivent assurer eux-mêmes -individuellement ou en petite collectivité organisée- l'épuration de leurs eaux usées)
- les zones transitoires (pas encore classées mais qui le seront prochainement dans l'une des 2 catégories précédentes)

Pour connaître le statut de la zone dans laquelle se trouve une habitation en particulier, il faut s'adresser aux administrations communales qui disposent des cartes des PASH.

Pour toute information générale et questions pratiques la brochure explicative fournit de précieux renseignements à tout citoyen soucieux de son environnement et de ses responsabilités vis-à-vis de celui-ci.

La brochure gratuite "Tout savoir sur l'épuration des eaux en Région Wallonne " peut être commandée au N° vert de la Région Wallonne : 0800/11. 901

DANGER D'INFECTION, HISTOPLASMOSE

Marie Galante est le nom bien sympathique d'une petite île, quasi ronde, des Antilles françaises à mi-chemin entre la Guadeloupe et la Dominique. Marie Galante consiste en un plateau calcaire corallien de 158 km². Les paysages sont typiques : au N-E, des falaises de 80 mètres battues par les vagues de l'Atlantique qui y sculptent des arches, au S-O des plages de sable blanc détritique, au centre le substrat de calcaire très blanc crée un paysage vallonné et ponctué de dépressions curieusement très souvent remplies d'eau.

Au croisement de petites routes un panneau indicateur de lieu dit : Trou à Diable. A peine plus loin, la route contourne une doline fichée d'un panneau informatif ... Ce panneau laisse songeur.



Comme quoi les interdictions d'accès ne sont pas toujours prises pour la protection des grottes mais parfois pour la sauvegarde de la santé des hommes. C'est d'autant mieux ainsi car plusieurs compatriotes, ignorant à l'époque ce phénomène, ont eu des problèmes de santé suite à l'inhalation de ces champignons lors d'un bivouac dans une grotte cubaine.

CONVOCATION À L'AG EXTRAORDINAI-RE DU 13 JUIN 2004 DE LA CWEPSS.

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'AG extraordinaire de la CWEPSS qui se tiendra le Dimanche 13 juin à 14h30 au secrétariat permanent 21 avenue Rodin à 1050 Bruxelles.

Ordre du jour :

- Lecture et approbation du PV de l'AG 2003 qui s'est tenue le 13 avril 2004.
- Bilan financier 2003 par le Trésorier
- Rapport des vérificateurs aux comptes
- Approbation du budget 2003
- Présentation du budget prévisionnel pour l'année 2004
- Proposition d'une augmentation de la cotisation à 10 pour 2005
- Divers

Pour la CWEPSS

Georges THYS, Président

CONVOCATION À L'AG EXTRAORDINAI-RE DU 13 JUIN 2004 DE LA CPSS.

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'AG extraordinaire de la CPSS qui se tiendra le Dimanche 13 juin à 16h30 au secrétariat permanent 21 avenue Rodin à 1050 Bruxelles.

Ordre du jour :

- Lecture et approbation du PV de l'AG 2003 qui s'est tenue le 13 avril 2004.
- Bilan financier 2003 par le Trésorier
- Rapport des vérificateurs aux comptes
- Approbation du budget 2003
- Discussion à propos des modifications a apporter aux statuts
- Proposition d'une augmentation de la cotisation à 10 pour 2005
- Divers

Pour la CPSS



Claude DE BROYER Président

LA CPSS ET SES REGIONALES

Secrétariat permanent

Avenue Auguste Rodin, 21 à 1050 Bruxelles

Tél / Fax / Q : 02/647.54.90 / Email : cwepss@swing.be L'EcoKarst est publié avec l'aide de la Communauté Française de Belgique.

Si vous n'avez pas encore renouvelé votre cotisation, vous pouvez facilement combler cette lacune en versant 8 membre adhérant , 10 pour l'étranger. Les dons de 30 et plus sont déductibles d'impôt (nous vous ferons parvenir une attestation). Ces montants sont à verser au compte 000/1587381/73 de la C.P.S.S.